

Les subsides

M. Pepin: Monsieur le président, je serai relativement bref parce que je ne veux pas empiéter sur le temps des autres.

D'abord, j'ai écouté attentivement ce qu'a dit mon honorable ami à propos des opérations de sauvetage. Nous nous pencherons probablement là-dessus et nous ferons enquête à ce sujet. Je vous remercie d'en avoir parlé.

En ce qui concerne les traversiers, mon ami simplifie trop les choses en comparant la côte est et la côte ouest du Canada. Sur la côte ouest, les traversiers fonctionnent à l'intérieur de la province. Le gouvernement du Canada avait donc de bonnes raisons de conclure avec la Colombie-Britannique une entente qui permette à la province d'exercer les pouvoirs provinciaux qui lui revenaient normalement.

Selon moi, une fois que de telles ententes ont été conclues, le gouvernement fédéral ne peut pas du point de vue constitutionnel prendre la peine de surveiller les faits et gestes des autorités provinciales pour s'assurer qu'elles respectent les normes établies par le gouvernement central. S'il y a des reproches à adresser au gouvernement provincial, les habitants de la province s'en chargeront d'une façon ou d'une autre, sans doute au moment des élections. Je tenais simplement à souligner qu'on ne peut pas vraiment comparer la côte ouest à la côte est parce que les traversiers sur la côte est franchissent les frontières provinciales.

M. Skelly: Monsieur le président, je ne saisis pas la distinction. Il s'agit d'un domaine dont le gouvernement fédéral s'occupait déjà. Il reconnaissait auparavant qu'il avait certaines obligations à cet égard, mais plus maintenant. Je suis convaincu qu'il faudrait une entente conditionnelle. Même le prédécesseur du ministre avait déclaré que le service était tellement critiqué qu'il songeait sérieusement à prendre des mesures quelconques pour conclure une entente conditionnelle.

J'aimerais maintenant passer à une autre question qui touche toute la côte de la Colombie-Britannique et montre de quelle façon le gouvernement conçoit les transports. Il existe deux petites îles au milieu de la côte de la Colombie-Britannique, environ à 200 milles de chaque extrémité. Il s'agit de l'île Campbell et de l'île Denny. L'île Campbell est habitée par quelque 1200 Indiens. A quelque distance de là, l'île Denny est occupée par une cinquantaine de personnes.

Il y a quelques années, le ministère des Transports entreprit une étude sur le transport aérien dans le centre de la côte. On avait constaté qu'il n'y avait aucune base d'où pourraient partir des équipes de sauvetage. L'an dernier nous avons perdu une centaine d'avions et un certain nombre de pêcheurs ont perdu la vie. Quand on envoie un hélicoptère dans cette région, il doit décoller de Port Hardy situé à une centaine de milles ou encore d'un endroit appelé Sandspit, qui est également situé à une distance considérable. Le ciel de la région est également très achalandé, non seulement par les oies sauvages, mais aussi par des avions qui font la navette entre l'Alaska et les États du Sud. On rencontre aussi beaucoup d'avions canadiens, mais il n'existe aucune piste d'atterrissage. Il est même arrivé qu'un avion en provenance d'Alaska, étant à court de carburant au beau milieu d'une tempête et de vents violents, dut atterrir dans la cour d'une école de l'île Campbell. C'était pour le moins risqué. Il n'y a aucune localité entre Sandspit et Port Hardy.

Le problème a donc un aspect international en plus de se révéler une source de dangers. Mais, pour comble de malheur, le gouvernement fédéral a dit que cela ne le regardait pas, que c'était l'affaire du gouvernement de la Colombie-Britannique. Pour sa part, le gouvernement provincial a rétorqué qu'il ne voulait pas s'en mêler puisque c'était du ressort du gouvernement fédéral. Or, les 1250 habitants des deux petites îles ont entrepris de construire deux aéroports. La collectivité indienne bâtit des pistes pendant que l'autre fait la même chose. C'est l'absurdité à son meilleur. Tout cela parce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a offert aux collectivités indiennes des millions de dollars pour des projets de développement économique, pour créer de l'emploi. Les résidents de l'île Campbell disposent d'un hôpital et d'un poste de la GRC. En toute logique, c'est cette collectivité qui devrait se développer. Mais voilà, on a entrepris de construire deux aéroports et de dépenser des ressources considérables parce que deux gouvernements ne cessent de se renvoyer la balle.

Je sais que le gouvernement fédéral et le ministre tiennent à ce que les sommes qu'ils dépensent servent à assurer des services convenables au public. Cependant, si le gouvernement fédéral bâtissait un aéroport dans la région, cela épargnerait beaucoup d'argent aux résidents de la Colombie-Britannique, contribuerait grandement à améliorer la sécurité de la région et constituerait une aide incomparable à la collectivité indienne.

Je recommanderais vivement au ministre d'examiner encore une fois l'étude et de négocier une entente afin de permettre à ces collectivités de collaborer et de construire un deuxième aéroport. Je conseillerais au ministre d'appuyer le projet de construction d'un aéroport à l'île Campbell à cause des besoins fondamentaux de la population. Je demande au ministre de nous sortir de cette impasse.

M. Pepin: Monsieur le président, je ne peux pas faire grand chose. La construction de l'aéroport relève de la province et c'est sous cet angle qu'il faut l'envisager. Je le répète, mon collègue nous conseille pour la deuxième fois de nous substituer à la province; c'est du moins ainsi que je comprends ses propos. Le gouvernement fédéral a déjà bien des projets qui relèvent incontestablement de lui à réaliser en Colombie-Britannique et ailleurs, et nous nous en contentons. Je remercie toutefois infiniment le député pour ses conseils, surtout pour le dernier.

● (2120)

[Français]

M. Bachand: Monsieur le président, je désire poser mes questions à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. J'en ai trois, et elles se rapportent au contrat de l'achat des avions F-18. Ma première question est la suivante: Faisant suite au choix du F-18, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a des événements nouveaux, ou s'il peut apporter des précisions au sujet du choix du site de l'implantation de deux importants projets, à savoir, l'implantation de l'usine de la General Electric pour la fabrication des aubes et palettes qu'on nous avait promise pour les Cantons de l'Est ainsi que le site de l'implantation du centre d'usinage à contrôle numérique qu'on nous avait promis au Québec.